



## DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2023 / 331

### RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

#### LA MAIRE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2020/022 du 03 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2021/048 du 7 avril 2021 approuvant l'adhésion de la ville d'Eaubonne au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val d'Oise (CAUE 95) ;

**CONSIDÉRANT** que la ville souhaite renouveler son adhésion auprès du CAUE 95 afin de bénéficier de ses missions de conseil, de formation, d'information et de sensibilisation ;

### DÉCIDE

↳ **ARTICLE 1 : DE RENOUVELLER** l'adhésion de la ville au CAUE 95 pour l'année 2023-2024 ;

↳ **ARTICLE 2 : DE REGLER** à cet effet, la cotisation annuelle de 1375 euros (mille trois cent soixante-quinze euros) ;

Eaubonne, le 10 AOUT 2023

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :  
Publiée le :  
Exécutoire le :  
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

<input type="checkbox"/> Valérie POULIQUEN Cheffe Secrétariat Général	<input type="checkbox"/> Arnaud AGNONA Directeur DAGAJ
<input type="checkbox"/> Karima BENTOUT DGA Ressources	<input type="checkbox"/> Lylïan SÉNÉCHAL Directeur Général des Services

La Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté  
d'agglomération Val Parisis,



Marie-José BEULANDE